

AIDE AUX ACTIVITES DE LOISIRS

Conditions :

- Etre âgé de 6 à 15 ans révolus ou de 20 ans et plus
- Etre domicilié sur Bouaye
- Etre inscrit à une activité sportive, culturelle ou de loisirs proposée par une association boscéenne. (Cette aide ne concerne pas les personnes inscrites à l'Ecole Boscéenne de Musique et de Danse)

Une seule activité sportive, culturelle ou de loisirs sera financée par personne et par année scolaire.

Pourcentage de participation de la ville en fonction du quotient familial (CAF) :

Quotients familiaux	Participation de la ville	Participation de la ville en cas de situation de handicap
Inférieur à 381 €	50%	70%
De 382 € à 533 €	40%	60%
De 534 € à 686 €	30%	50%
De 687 € à 838 €	20%	40%
De 839 € à 991 €		30%

Le plafond de l'aide financière est fixé à 100 € et 150 € pour les personnes en situation de handicap.

Procédure :

Le dossier doit être déposé à l'accueil de la mairie.

La fiche de renseignements devra être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- copie du livret de famille (pour les mineurs)
- copie d'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois
- copie de la carte d'invalidité au nom de l'enfant ou de l'adulte si ce dernier est en situation de handicap
- Document qui atteste du quotient familial (CAF)
- facture acquittée auprès de l'association sportive, culturelle ou de loisirs boscéenne
- un relevé d'identité bancaire

Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte.



AIDE AUX ACTIVITES DE LOISIRS

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire 20__-20__

Nom et Prénom :

Adresse :

Nom et prénom du représentant légal (pour les mineurs) :

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

Activités pratiquées :

Nom de l'association :

Coordonnées de l'association :

Montant de l'adhésion pour l'année 20__-20__ :

Fait à Bouaye, le

Signature

Cadre réservé à
l'administration